



## FICHE INFIRMERIE 2018

Nom, Prénom de l'élève		Niveau 2018	Date de Naissance	RUN
Siège	Vitacura		Camisero	
Prénom Mère			Contact Téléphonique	
Prénom Père			Contact Téléphonique	
Autre contact en cas d'urgence			Contact Téléphonique	

PROBLÈMES DE SANTÉ	OUI	NON	Observations
Allergies aux médicaments			
Allergie ou intolérance alimentaire			
Asthme			
Diabètes			
Epilepsie			
Maladies cardiovasculaires			
Crise d'angoisse ou de panique			
Trouble dépressif et / ou anxieuse			
Déficit d'attentionnelle			
Autres maladies			
Interventions Chirurgicales			

\* Si l'élève a certains de ces problèmes de santé, les parents(ou le responsable légal) doivent prévoir un rapport médicale mis à jour, avec des indications médicales en cas d'urgence (si c'était nécessaire) et prévoir la prescription médicale en cas de traitement à prendre dans l'établissement.

\* Les médicaments doivent être dans leur contenant d'origine avec nom et date lisible, et avec la prescription médicale. Les parents doivent l'apporter personnellement aux personnel d'infirmerie et signer une sollicitude pour la prise de médicaments.

\* Médicaments en cas de maux de tête, fièvre ou douleur menstruelle ne seront administrés uniquement avec ordonnance médicale. Formulaire pour la prise de médicaments signé par les parents. Les médicaments disponibles à l'infirmerie sont: Paracétamol, Ibuprofène et «Tapsin periodo ». Le médicament ne sera administré qu'une seule fois, si les symptômes ne disparaissent pas, l'élève doit être retiré de l'établissement.

ALTÉRATIONS SENSORIELLES	OUI	NON	TRAITEMENTS
Visuelles			
Auditives			
Moteurs			
Langage			
Autres			

VACCINATIONS	OUI	NON	Groupe Sanguin
À jour (selon le calendrier du PNI chileno)			
Photocopie adjointe du carnet de vaccinations			

EPS	OUI	NON
Contre-indication médical cours d'EPS		
Certificat médical joint		

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ responsable légal de l'élève \_\_\_\_\_ autorise la Direction de l'Établissement à prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires le concernant, particulièrement en cas d'accident.

\* C'est le devoir des parents de connaître le protocole de l'infirmerie que l'on trouve dans le règlement interne, protocole N°12

Signature

RUN

Date